

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 30/05/2023
Reçu en préfecture le 30/05/2023
Publié le 30.05.2023
ID : 089-200039642-20230509-43_2023_3-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le neuf mai deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, Vice-président.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Bernoil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : Mme RIS Jeannine, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : Mme RAOUX Roseline, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : Mme ELBACHIR Nicole, M. HAMAM Nabil, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. SOEHNLEN Pascal, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : Mme JOUSSEAU Catherine, <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Excusés ayant donné pouvoir : <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique (a donné pouvoir à M. LEONARD Jean-Claude), <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie (a donné pouvoir à M. GONON Jean-Louis), <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane (a donné pouvoir à M. PONSARD José), <i>Tonnerre</i> : M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel (a donné pouvoir à M. LEMAIRE Benjamin).
Nombre de conseillers : - En exercice : 75 - Présents : 50 - Absent(s) : 19 - Pouvoir(s) : 6 - Votants : 56	Absents excusés : <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, M. LETRILLARD Laurent, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine.
Délibération n° 43-2023-3 Annule et remplace la délibération n° 43-2023-2 visée par la préfecture le 20.05.2023 sous l'accusé de réception 089-200039642-20230509-43_2023_2-DE	Absents non excusés : <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Lézennes</i> : M. BRUMEAUX Michel, <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya, M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane.
	Secrétaire de séance : Mme RIS Jeannine
	Date de convocation : 21 avril 2023

Objet :

**ADMINISTRATION
GENERALE**

*Vote sur la modification ou
le maintien de la
composition du bureau
communautaire*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° 33-2020 du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) en date du 15 juillet 2020 approuvant la composition du bureau communautaire aux seuls membres de l'exécutif (soit la présidente et 7 vice-présidents),

Vu la délibération n° 80-2020 du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) en date du 8 octobre 2020 portant modification de la composition du bureau communautaire en y ajoutant 18 autres membres,

Vu la délibération n° 81-2020 du conseil communautaire de la CCLTB en date du 8 octobre 2020 portant élection des 18 autres membres du bureau communautaire,

Vu la délibération n° 87-2021 du conseil communautaire de la CCLTB en date du 30 septembre 2021 modifiant la composition du bureau communautaire comme suit :

- La président,
- 6 vice-présidents,
- 18 autres membres,

Vu le courrier en date du 13 avril 2023 de Monsieur Thomas LEVOY, Maire, Conseiller communautaire titulaire de la commune de TISSEY et membre du bureau communautaire, annonçant sa démission de son mandat de Conseiller communautaire et, par voie de conséquence, de son poste de membre du bureau communautaire,

Le président de séance invite les conseillers communautaires à se prononcer :

- Soit pour modifier la composition du bureau communautaire comme suit :
 - o La présidente,
 - o 6 vice-présidents,
 - o 17 autres membres.

- Soit pour maintenir la composition du bureau communautaire, soit :
 - o La présidente,
 - o 6 vice-présidents,
 - o 18 autres membres.

Dans cette hypothèse, l'élection d'un (de) nouveau(x) membre(s) du bureau communautaire au scrutin secret à la majorité absolue doit avoir lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	56	pour la modification
	0	pour le maintien
	0	abstentions

MODIFIE la composition du bureau communautaire comme suit :

- o La présidente,
- o 6 vice-présidents,
- o 17 autres membres,

PREND NOTE que Monsieur Thomas LEVOY ne fait plus partie des membres du bureau,

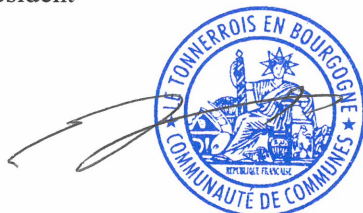
DIT que, conformément à la délibération n° 81-2020 du conseil communautaire du 8 octobre 2020, les 17 autres membres du bureau communautaire sont donc :

- Madame Véronique BURGEVIN,
- Monsieur Eric DELPRAT,
- Monsieur Claude DEPUYDT,
- Monsieur Olivier DURAND,
- Monsieur Thierry DURAND,
- Monsieur François FLEURY,
- Monsieur Rémy GAUTHERON,
- Madame Pierrette GIBIER,
- Monsieur Jean-Louis GONON,
- Monsieur Jean-Luc GOUX,
- Monsieur Lucas MANUEL,
- Monsieur Jean-Louis MARONNAT,
- Madame Chantal PRIEUR,
- Monsieur Dominique PROT,
- Monsieur Christian ROBERT,
- Monsieur Yohan ROY,
- Madame Sylviane TOULON.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président de séance,
Monsieur Régis LHOMME,
1^{er} Vice-président

La secrétaire de séance,
Madame Jeannine RIS



Le 1^{er} vice-président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).